

SEANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2015

L'an deux mil quinze, le huit octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain SOPENA, Maire.

Date de convocation : 29.09.2015

PRESENTS : Alain SOPENA, Daniel ROUSSINEAU, Michelle DAGUET, Pierre SOLON, Marie-Christine DIETSCH, Laurence LUSSEAU, Agnès FRADET, Christophe TISSIER, Sonia BROSSE, Jérôme BRILLARD, Frédérique LAUNAY, Pascal BRILLARD, Sylvie BRANSOLLE

ABSENTS EXCUSES : Nicolas JANSSEN (pouvoir à Daniel ROUSSINEAU) Aurélien LEMOINE (pouvoir à Frédérique LAUNAY)

SECRETAIRE : Laurence LUSSEAU

Monsieur SOPENA informe, en aparté, de la signature à Paris avec la Ministre de l'écologie, d'une convention dans le cadre des territoires à énergie positive pour la croissance verte qui permet la réhabilitation d'une partie du réseau d'éclairage public subventionnée à 80 %.

Il demande aux conseillers municipaux s'ils sont d'accord pour ajouter à l'ordre du jour un point sur les communes nouvelles, ceux-ci sont d'accord.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CLUB HOUSE et D'UN GYMNASSE

M. SOPENA informe que lors d'une rencontre avec M. GIGON le 29 septembre, il lui a été demandé d'abandonner le projet qu'il avait proposé.

Il donne les dernières informations recueillies : le Conseil Régional a émis un avis favorable au projet à condition de construire une salle d'au minima 40 x 20 m.

En ce qui concerne le fonds de concours de la communauté de communes, celui-ci n'est pas réglementé actuellement

Un groupe de travail doit se réunir pour le faire.

Se pose la question de l'occupation du gymnase dans la journée. Les élus ont rencontré l'école de Pezou, les écoles de Saint Firmin, les Maires de collectivités environnantes, la conclusion n'est pas très encourageante, quelques créneaux horaires seulement seraient pris.

En ce qui concerne le chauffage, le chauffage bois constitue une opportunité de circuit court et d'aides spécifiques.

3 projets chiffrés ont été demandés à M. GIGON qui les présentera le mardi 20 octobre à 20 heures

1* uniquement un club house

2 * un club house + une grande salle

3* un club house + une petite salle

Jérôme BRILLARD suggère de faire un club house plus grand et faire des aménagements extérieurs

Pascal BRILLARD évoque l'éclairage du terrain de football.

Pierre SOLON suggère que les conseillers se réunissent après la présentation du 20 octobre afin de discuter en préalable à la décision. Cette réunion aura lieu le 28 octobre.

2015-48 APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE DE LOIR ET CHER (SIDELC)

Monsieur le Maire informe que le SIDELC propose par délibération du 3 septembre 2015 de modifier ses statuts afin de les mettre à jour afin d'y intégrer de nouvelles compétences et procède à la lecture des statuts modifiés.

La modification permettra au SIDELC d'actualiser sa compétence fondatrice et fédératrice : l'électricité avec comme nouvelles possibilités la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables et de donner la possibilité d'ouvrir au SIDELC d'ouvrir son champ d'actions en permettant aux collectivités d'adhérer à une ou plusieurs des compétences optionnelles : l'éclairage public et les infrastructures de charge pour les véhicules électriques.

En application de l'article L 5211-20 du code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux de chaque commune membre doivent se prononcer dans un délai de trois mois sur la modification envisagée à compter de la notification par le SIDELC. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts du SIDELC tels qu'ils sont annexés à la présente délibération.

PROJET DE TRAVAUX COMMUNAUX

M. ROUSSINEAU expose les différents travaux en cours ou à venir pour l'année prochaine :

Les travaux de voirie 2015 sont pratiquement terminés, un devis est en cours pour refaire le chemin n°43 (environ 4000 €)

◆ La taille des arbres avenue de la gare avec éventuellement la location d'une broyeuse pour les branches coupées.

◆ Le fleurissement du jardin du souvenir

◆ Le marquage au sol sur la route de Chicheray et rue du Perche (2447 €)

(Quelques conseillers se demandent s'il est opportun de faire un marquage sur la route de Chicheray avant que la route ne soit refaite mais n'ayant pas de date précise de réfection, l'avis général est de quand même procéder au marquage)

◆ Le relevage des dernières tombes

◆ Le changement du portail et du portillon de l'ancien presbytère (projet 2016)

◆ La rénovation de la salle du conseil et le changement du mobilier (projet 2016)

Portail et portillon presbytère

	En chêne	en bois exotique
M. BRILLARD	2 758.20 € TTC	2 626.08 € TTC
M. GAUTHIER	5 292.00 € TTC	5 022.00 € TTC
M. DESBUREAUX	3 391.81 € TTC	4 030.74 € TTC

Le portail et le portillon seront en chêne et le choix des conseillers municipaux se portent sur l'entreprise BRILLARD.

Peinture et sol de la salle du conseil (pour information)

M. HERVET et M. RENEAU	9 794.17 € TTC
M. CHAMPION	10 363.13 € TTC

Des rendez-vous ont été pris pour des devis concernant le changement du mobilier.

2015-49 DECISION MODIFICATIVE

Afin de régulariser l'imputation relative à une subvention reçue au titre des amendes de police en 2014 (pour l'aménagement de la place de l'Eglise et les barrières de sécurité devant l'école), Les conseillers municipaux décident d'inscrire la somme de :

9 478 € à l'article 1332 (dépense d'investissement subventions amorties) et à l'article 1342 (recette d'investissement subventions non amorties)

2015-50 DECISION MODIFICATIVE :INTEGRATION DES FRAIS D'ETUDES AUX TRAVAUX QUI ONT SUIVI

Afin d'intégrer les frais d'études aux travaux qui ont suivi, les conseillers municipaux , à l'unanimité, décident d'ouvrir les crédits suivants :

Section d'investissement : dépenses

Article 2128 : aménagement de la place de l'Eglise MO	22 319.53 €
Article 21318 presbytère étude faisabilité	2 003.30 €
Article 2132 poste étude faisabilité	2 003.30 €
Article 21534 diagnostic éclairage public	2 940.00 €

Total	29 266.13 €

Section d'investissement : recettes

Article 2031 frais d'études	29 266.13 €
-----------------------------	-------------

L'étude liée à l'action menée par le CAUE sera amorties à partir de 2016 sur 5 ans .

2015-51 ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur SOPENA annonce que les dettes de M. BOUDAN Vincent domicilié à PEZOU ont été effacées par jugement du tribunal de Blois en date du 18 mai 2015.

Après discussion, les membres du conseil d'administration décident d'admettre en non-valeur

La somme de 277.21 € correspondant à des factures d'assainissement de 2013 et 2014.

Cette admission en non-valeur sera matérialisée par l'émission d'un mandat à l'article 6542.

ILLUMINATIONS DE NOEL

Mme DAGUET présente les simulations de décoration qu'elle a demandées à trois entreprises ainsi que leur chiffrage.

Après comparaison entre l'illumination du sapin, celle des tilleuls et celle des candélabres situés au fond de la place, les conseillers municipaux décident de ne décorer cette année que le sapin pour 1896 €.

Il est souhaitable que les guirlandes soient posées à compter du 6 décembre, jour de l'arbre de Noël jusqu'au 18 janvier (après la cérémonie des vœux).

HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELE RELEVÉ DES COMPTEURS GAZ : SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Afin de télé relever les compteurs de gaz, GRDF nous demande l'autorisation d'installer un équipement de télé relève en hauteur (le site : mairie, Eglise ou atelier communal sera étudié et choisi par un technicien de GRDF).

Si la commune est d'accord, une convention d'une durée de 20 ans doit être signée sachant que la redevance annuelle sera de 50 €.

M. SOPENA informe que les anciens compteurs vont être changés. M. SOLON suggère que l'on interroge GRDF pour connaître l'impact sanitaire d'une telle installation.

Les conseillers municipaux sursoient à la décision et la confient à M. ROUSSINEAU après avoir vérifié l'innocuité du dispositif.

TOURS DE GARDE POUR LES ELECTIONS REGIONALES LES 6 et 13 DECEMBRE

HORAIRE	MEMBRES DU BUREAU		
	PRESIDENT	TITULAIRES	/
8 H 00 10 H 30	Alain SOPENA	Agnès FRADET	Michelle DAGUET
10 H 30 13 H 00	Daniel ROUSSINEAU	Aurélien LEMOINE	Frédérique LAUNAY
13 H 00 15 H 30	Nicolas JANSSEN	M. C DIETSCH	Pierre SOLON
15 H 30 18 H 00	Alain SOPENA	Pierre SOLON	Sonia BROSSE

SYNTHESE DE LA REUNION SUR LE PAYSAGE

M.SOLON informe qu'il a rencontré un conseiller de la chambre d'agriculture qui cherche des communes pilotes pour planter des arbres (haies de bocage, bosquets, agroforesterie). Dans le cas de PEZOU, les arbres plantés stratégiquement limiteraient l'écoulement de l'eau du coteau qui va à la station. Cela supposerait un accord du propriétaire foncier qui est souvent un agriculteur. Les fossés vers Fortunas sont bouchés et ne font pas leur travail.

Le bois pourrait ensuite servir sur un long terme de bois de chauffage. La commune pourrait dès à présent présenter ce projet aux administrés, M. SOLON demande si des conseillers seraient intéressés à la mise en œuvre de ce dossier.

SYNTHESE DE LA REUNION AVEC LE BUREAU D'ETUDES VIATEC POUR L'ASSAINISSEMENT

M. SOPENA rend compte d'une rencontre avec M. METAY du bureau d'études IATEC de Vendôme en charge de l'étude visant à évacuer les eaux parasites du coteau vers le Gratteloup. La première approche est de calculer la surface à évacuer et quantifier les apports d'eau. Le premier rendu de son étude aura lieu le 15 octobre.

DENOMINATION DE LA SALLE PAUL MARTINET : CHOIX DE LA PLAQUE

M. ROUSSINEAU précise que le baptême aura lieu lors de la cérémonie des vœux, que la plaque sera mise sur un chevalet dans la salle et fixée à l'extérieur par la suite. M. SOPENA présente 3 modèles de plaques, un totem, une plaque en fronton de salle et une plaque sur le mur d'entrée.

Les conseillers municipaux décident par 9 voix pour la plaque sur le mur et 6 voix pour la plaque en fronton de commander une plaque mais souhaitent que la société propose une autre police d'écriture ainsi qu'une autre forme (hexagone ou parchemin).

COMMUNES NOUVELLES

M. SOPENA informe d'une rencontre avec la commune nouvelle d'OUZOUER LE MARCHE. L'étude préalable serait de l'ordre de 10 000 € subventionnée à 80 % par le Conseil Départemental. Sont actuellement d'accord pour l'étude Renay, la Chapelle Enchérie, Lisle, Saint Firmin des Prés.

La création d'une commune nouvelle est assortie de mesures financières d'accompagnement pour 2015, Mme GOURAULT a déposé un amendement pour que ces mesures soient prorogées pour 2016.

Après un vote donnant 14 voix pour et une abstention, les conseillers municipaux décident d'engager une étude préalable n'engageant pas la commune sur la création d'une commune nouvelle.

QUESTIONS DIVERSES

M. SOPENA informe que le congrès des Maires aura lieu les 17.18 et 19 novembre prochains à la Porte de Versailles et que chacun peut s'y inscrire.

M. SOLON a mis en place des rapports permettant à chacun des élus de suivre l'activité communale en dehors des réunions de conseil, il est décidé que l'envoi de celui-ci sera hebdomadaire.

M. ROUSSINEAU informe que l'information premiers secours a connu un vif succès. Dans le cadre de l'étude patrimoniale des réseaux d'eau, des écoutes de nuit se feront la semaine prochaine et demande des bénévoles pour être signaleurs lors de la course cycliste du 17 octobre (gentlemen des Frères Feuillu).

Pascal BRILLARD pose une question sur le branchement électrique des gens du voyage.

La prochaine réunion de conseil aura lieu le 4 novembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 20.

Alain SOPENA,

Daniel ROUSSINEAU,

Michelle DAGUET,

Nicolas JANSSEN,
absent

Pierre SOLON,

Marie-Christine DIETSCH,

Laurence LUSSEAU,

Agnès FRADET,

Christophe TISSIER,

Sonia BROSSE,

Jérôme BRILLARD,

Frédérique LAUNAY,

Aurélien LEMOINE
absent

Pascal BRILLARD

Sylvie BRANSOLLE